



L'Etat met douze enfants à la rue : jusqu'où ira-t-on ?

Aujourd'hui, à Alençon, trois familles et douze enfants sont expulsés de leur logement. Les barillets sont changés. Des portes se ferment. Des enfants se retrouvent sans toit.

Quelle violence institutionnelle faut-il encore accepter au nom de décisions administratives ?

Et surtout, pourquoi ne voit-on pas la même énergie, la même rapidité et la même détermination lorsqu'il s'agit de protéger les enfants et de faire respecter leurs droits ?

Pour expulser, les moyens sont là. Pour mettre à l'abri, le 115 est saturé. Pour défendre l'intérêt supérieur de l'enfant, les réponses se font attendre.

Il est révoltant de voir autant de détermination pour fermer des portes et si peu pour en ouvrir à celles et ceux qui ont besoin de protection.

Ces enfants ont des droits, une dignité, une scolarité, des besoins fondamentaux. Ils ne sont ni des dossiers administratifs ni des dommages collatéraux.

Monsieur le Préfet, protéger l'enfance n'est pas une option. C'est une responsabilité.

Une République qui trouve les moyens de changer les serrures doit aussi trouver les moyens de protéger les enfants qui se retrouvent de l'autre côté de la porte.

L'Intersyndicale de l'éducation de l'Orne vous demande de revenir sur ces procédures d'expulsion et de tout mettre en œuvre pour protéger nos élèves et leurs familles.